



Isle Vern Salembre  
Communauté de Communes



2024-2025



# École de Saint-Astier

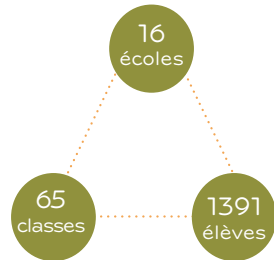


Livret scolaire



La Communauté de Communes Isle Vern Salembre assure depuis 2014 la compétence éducative : écoles, périscolaire (matin et soir), accueils de loisirs (ALSH), restaurants scolaires.

A ce titre, elle verse chaque année les montants indiqués ci-dessous pour financer les diverses dépenses scolaires. Elle assure également la gestion et l'entretien de tous les bâtiments, avec l'aide des agents du pôle technique de la CCIVS.



La CCIVS prend en charge :

- **67 421 €** pour le budget de fonctionnement (en 2024)
  - **15 000 €** pour la maintenance informatique, la papeterie...
  - **28 000 €** pour les transports (piscine, festival la Vallée, sorties...)
  - **25 000 €** de subvention pour les projets scolaires, sorties, classes de découverte...
  - **6 955 €** soit 5 €/élève pour l'achat de livres, cadeaux de Noël...
  - **125 000 €** en investissements divers (mobiliers, informatique...)
- + les factures des fluides des bâtiments (eau, électricité, gaz, téléphone...)

- 14 restaurants scolaires
- 100 agents cuisine et service confondus
- Plus de **227 000** repas produits dans l'année

La CCIVS a créé un pôle "éducatif-restauration" afin de développer la politique communautaire en matière d'alimentation, mais également pour permettre la réorganisation et le développement du service dans le but de répondre aux exigences présentes et surtout futures en matière d'hygiène, sécurité, qualité et ressources humaines. La restauration à destination des tous petits, mais également de nos aînés, en passant par les écoles et les centres de loisirs est une des missions de ce pôle.

## Calendrier Scolaire 2024-2025

**Rentrée :** Lundi 02 septembre 2024

### Vacances :

- ▶ **Toussaint :** du samedi 19 octobre au dimanche 03 novembre 2024
- ▶ **Noël :** du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025
- ▶ **Hiver :** du samedi 22 février au dimanche 09 mars 2025
- ▶ **Printemps :** du samedi 19 avril au dimanche 04 mai 2025

**Pont de l'ascension :** le vendredi 30 mai 2025

**Grandes vacances :** Vendredi 4 juillet 2025 au soir

## ► école maternelle de Saint-Astier

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Maternelle Centre 7h00 – 8h45 GS – M. Sully 7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	Maternelle Centre 7h00 – 8h45 GS – M. Sully 7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	Accueil possible : <b>dans tous les ALSH de la CCIVS</b> sur inscription (cf. page 4)	Maternelle Centre 7h00 – 8h45 GS – M. Sully 7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	Maternelle Centre 7h00 – 8h45 GS – M. Sully 7h00 – 9h00 Accueil périscolaire
Maternelle Centre 8h45 – 11h45 GS – M. Sully 9h00 – 12h00 Enseignement	Maternelle Centre 8h45 – 11h45 GS – M. Sully 9h00 – 12h00 Enseignement		Maternelle Centre 8h45 – 11h45 GS – M. Sully 9h00 – 12h00 Enseignement	Maternelle Centre 8h45 – 11h45 GS – M. Sully 9h00 – 12h00 Enseignement
Maternelle Centre 11h45 – 13h30 GS – M. Sully 12h00 – 13h30 Pause méridienne	Maternelle Centre 11h45 – 13h30 GS – M. Sully 12h00 – 13h30 Pause méridienne		Maternelle Centre 11h45 – 13h30 GS – M. Sully 12h00 – 13h30 Pause méridienne	Maternelle Centre 11h45 – 13h30 GS – M. Sully 12h00 – 13h30 Pause méridienne
13h30 – 16h30 Enseignement	13h30 – 16h30 Enseignement		13h30 – 16h30 Enseignement	13h30 – 16h30 Enseignement
16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire		16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire

## ► écoles élémentaires de Saint-Astier (Mounet-Sully & Gimel)

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	Accueil possible : <b>dans tous les ALSH de la CCIVS</b> sur inscription (cf. page 4)	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire
Cycle 2 9h00 – 12h00 Enseignement	Cycle 2 9h00 – 12h00 Enseignement		Cycle 2 9h00 – 12h00 Enseignement	Cycle 2 9h00 – 12h00 Enseignement
Cycle 3 9h00 – 12h30 Enseignement	Cycle 3 9h00 – 12h30 Enseignement		Cycle 3 9h00 – 12h30 Enseignement	Cycle 3 9h00 – 12h30 Enseignement
Cycle 2 12h00 – 13h30 Cycle 3 12h30 – 14h00 Pause méridienne	Cycle 2 12h00 – 13h30 Cycle 3 12h30 – 14h00 Pause méridienne		Cycle 2 12h00 – 13h30 Cycle 3 12h30 – 14h00 Pause méridienne	Cycle 2 12h00 – 13h30 Cycle 3 12h30 – 14h00 Pause méridienne
Cycle 2 13h30 – 16h30 Cycle 3 14h00 – 16h30 Enseignement	Cycle 2 13h30 – 16h30 Cycle 3 14h00 – 16h30 Enseignement		Cycle 2 13h30 – 16h30 Cycle 3 14h00 – 16h30 Enseignement	Cycle 2 13h30 – 16h30 Cycle 3 14h00 – 16h30 Enseignement
16h30 – 18h30 Gimel (gestion CCIVS) : accueil périscolaire avec aide aux devoirs Mounet Sully (gestion municipale) : étude surveillée			16h30 – 18h30 Gimel (gestion CCIVS) : accueil périscolaire avec aide aux devoirs Mounet Sully (gestion municipale) : étude surveillée	

## Accueil Périscolaire

Pour des raisons d'assurance, seules les familles qui auront retourné le dossier de renseignements pourront bénéficier de ce service.

Les tarifs seront appliqués à la présence des enfants.

Il n'y a pas besoin de réservation pour l'accueil périscolaire.

### ► accueil périscolaire maternel de Saint-Astier

L'accueil et la surveillance seront assurés tous les matins de 7h00 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h30 pour les classes maternelles du centre et de 7h00 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30 pour les GS de Mounet-Sully.

### ► accueil périscolaire élémentaire de Saint-Astier

L'accueil et la surveillance seront assurés tous les matins de 7h00 à 9h00.

Une étude surveillée de 16h30 à 18h30 pour les élèves de Mounet-Sully et accueil périscolaire pour les élèves de Gimel (possibilité d'aide aux devoirs).

### Tarifs :

Suite à l'obligation d'harmoniser les tarifs de l'accueil périscolaire, la CCIVS a décidé d'adopter une tarification en fonction du revenu des familles.

Tranche	Quotient Familial	Matin	Soir
1	< 623	1 €	1,30 €
2	de 623 à 1000	1,20 €	1,50 €
3	> 1000	1,40 €	1,70 €

Le quotient familial et le numéro d'allocataire CAF ou MSA doivent **IMPÉRATIVEMENT** être indiqués dans le dossier remis à la rentrée sinon la CCIVS se verra dans l'obligation de facturer avec le quotient familial non connu (montant maximum).

Les tarifs seront appliqués à la présence des enfants.

Il est donc recommandé de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.

**Périscolaire Gimel 05 53 54 53 61 / Périscolaire M. Sully 06 73 24 97 28**

**Accueil maternel 06 40 65 28 50 / CCIVS : 05 53 03 45 82**



## Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les familles du territoire peuvent inscrire leurs enfants dans l'ALSH de leur choix.



Nouveaux horaires pour Chantérac et Neuvic.

<b>ALSH « Les Lucioles » de CHANTÉRAC</b> ► Stéphanie BERTRAND & Cathy GARRIGUE Capacité d'accueil : 40 places de 3 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	09 62 53 50 32	alshchanterac@ccivs.fr
<b>ALSH « Les Parrauds » de MONTREM</b> ► Yannick GROSMAIRE & Valerie DUPRÉ Capacité d'accueil : 40 places de 3 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30 (vacances) / 7h - 18h30 (mercredis)	05 53 54 41 04	alshmontrem@ccivs.fr
<b>ALSH « Les Castors » de NEUVIC-SUR-L'ISLE</b> ► M-Christine FAUCHER & Annabelle ARNOUILH Capacité d'accueil : 66 places de 3 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	05 53 81 56 09	alshprimaireneuvic@ccivs.fr
<b>ALSH « Petite Enfance » de SAINT-ASTIER</b> ► Valérie LAPORTE & Antony LIZA Capacité d'accueil : 42 places de 3 à 5 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	05 53 02 42 87 06 40 65 28 50	alshmaternel.stastier@ccivs.fr
<b>ALSH « Gimel » de SAINT-ASTIER</b> ► Daphnée COLOMBO & Edwige BOURGUN Capacité d'accueil : 80 places de 6 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	05 53 54 53 61	alshgimelstastier@ccivs.fr
<b>ALSH « Les Petits Loups » de ST-LÉON-SUR-L'ISLE</b> ► Vanessa CLABAUT & Yolaine BOUW Capacité d'accueil : 49 places de 3 à 12 ans Horaires d'ouverture : 7h - 18h30	05 53 80 65 02	alshstleon@ccivs.fr



Pour l'inscription de votre enfant, des critères de priorités ont été votés par les élus de la CCIVS, vous les retrouverez sur le règlement intérieur des ALSH téléchargeable :

<https://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse/92-les-accueils-de-loisirs-alsh>

6  
ALSH  
CCIVS

40 agents en extrascolaire  
(vacances)

85 agents en périscolaire  
(matin, midi et soir)

Coût CCIVS pour les investissements pédagogiques et matériel pour les ALSH : + de 13 000 €

## Tarification des Accueils de Loisirs (ALSH)

Ci-dessous les tarifs nets appliqués sur toutes les communes du territoire, en fonction du revenu des familles et après déduction de la prestation CAF et des passeports loisirs :

Journée	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 700	5 €
de 701 à 800	6,50 €
de 801 à 1000	8 €
de 1001 à 1200	9 €
supérieur à 1200	11 €
Quotient familial non connu	13 €

Journée sans repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	2,50 €
de 401 à 700	3 €
de 701 à 800	4 €
de 801 à 1000	5 €
de 1001 à 1200	6 €
supérieur à 1200	8 €
Quotient familial non connu	10 €

Le pôle éducatif de la CCIVS effectuera des contrôles aléatoires avec une mise à jour automatique du quotient familial.

## Tarification des Accueils de Loisirs (ALSH)

1/2 journée avec repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 700	5 €
de 701 à 800	6 €
de 801 à 1000	7 €
de 1001 à 1200	8 €
supérieur à 1200	9 €
Quotient familial non connu	12 €

1/2 journée sans repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	2,50 €
de 401 à 700	3 €
de 701 à 800	3,50 €
de 801 à 1000	4 €
de 1001 à 1200	5 €
supérieur à 1200	6 €
Quotient familial non connu	9 €

Au moment de l'inscription aux activités, le quotient familial est enregistré par la collectivité.

En cas de modification de celui-ci, vous devrez en informer les directeurs des ALSH.

La nouvelle situation sera prise en compte sur la facture du mois suivant, sans rétroactivité sur les factures déjà émises.

## Restauration Scolaire

Dans le cadre de leur politique tournée vers les familles et les enfants, et ce malgré l'augmentation du coût des denrées, les élus de la CCIVS, ont voté la mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire.

Elle consiste à proposer des tarifs différents aux familles, basés sur leur quotient familial (QF). Il s'agit d'une tarification progressive fixée librement par la communauté de communes.

	Tarifs 2024
QF1 < 1001	1,00 €
QF2 de 1001 à 1200	2,20 €
QF3 >1200	2,40 €
Repas occasionnel enfant	3,24 €
PAI médical	Gratuit

Vous êtes facturés au nombre de jours que vous indiquez sur le dossier de renseignements remis à la rentrée et non plus au forfait. Il est donc OBLIGATOIRE d'inscrire sur celui-ci les jours de la semaine où vous souhaitez que vos enfants mangent au restaurant scolaire durant toute l'année.

En cas d'absence non justifiée, la facturation sera établie sur la base de l'inscription du dossier de renseignements. Les absences pour maladie seront décomptées dès le 1<sup>er</sup> jour sur présentation obligatoire d'un certificat médical ou d'un document attestant d'une visite chez le médecin. Le justificatif est à remettre impérativement aux directeurs des ALSH.

Si toutefois, l'enfant venait un jour sans inscription; le prix du repas sera celui d'un repas occasionnel : 3.24 €



Vous pouvez également opter pour le paiement en ligne : <https://www.ccivs.fr/services-en-ligne/paiement-en-ligne>

CCIVS 05 53 03 45 82

## Facturation



Pour rappel, vous recevez du Trésor public un titre exécutoire de paiement qui fera office de facture.

**A noter :** vous recevrez en octobre la facturation du mois de septembre qui sera payable jusqu'au 10 novembre. Vous retrouverez ce décalage durant toute l'année scolaire.

Nous vous rappelons que vous devrez opter pour **un seul et unique moyen de paiement** (prélèvement automatique ou espèces ou chèques ou Cesu). Les paiements par chèques ou espèces doivent être effectués impérativement auprès du **trésor public de Périgueux** ou en bureau de tabac affilié.

Le paiement en ligne est mis en place :

<https://www.ccivs.fr/services-en-ligne/paiement-en-ligne>

Ainsi que le paiement de proximité :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Pour faciliter vos paiements, vous pouvez bénéficier du prélèvement automatique. Ce mode de paiement est entièrement gratuit; il vous suffit de remplir un imprimé et de le retourner accompagné d'un RIB avec votre dossier de renseignements.

**Aucun paiement ne sera accepté dans les mairies et/ou à la CCIVS.**

► Si votre facture est inférieure à 15 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant. 2 régularisations sont effectuées en décembre et en juillet.

En cas de changement de situation en cours d'année (adresse, RIB...), merci de fournir les nouveaux documents auprès du service comptabilité de la CCIVS qui fera suivre aux personnes chargées d'établir les factures.

### AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE PAR LE TRÉSOR PUBLIC

Attention de respecter les délais indiqués sur tous vos titres de paiement (cantine, ALSH, périscolaire, transport...).

A défaut, les familles s'exposent à des poursuites de la part du Trésor Public, par voie d'huissier de justice et à des actes de recouvrement forcé auprès de votre établissement bancaire et/ou de votre employeur, en application des directives nationales.

Ces procédures contentieuses sont génératrices de frais, souvent élevés, mis à la charge du redevable.

## Transport Scolaire



La compétence "transports scolaires" est assurée par le Conseil Régional sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Le secrétariat est assuré à la mairie de ST LÉON SUR L'ISLE pour les élèves des communes de GRIGNOLS, JAURE, LÉGUILLAC DE L'AUCHE, MONTREM, ST AQUILIN, ST ASTIER et ST LÉON SUR L'ISLE

**du lundi au vendredi de 9h à 12h**  
**Tél. : 05 53 82 38 75 (le matin)**  
**Courriel : sits24110@gmail.com**

**Plus d'informations : [www.sits-24.com](http://www.sits-24.com)**

La CCIVS a voté lors du conseil communautaire du 29/06/2023, une participation pour les familles basée sur les tranches définies par le Conseil Régional, qu'elle reverse au syndicat des transports scolaires. Le montant de cette aide sera donc déjà déduit lors de votre paiement auprès du syndicat.

## Interventions sportives

Les enseignants et les intervenants travaillent en étroite collaboration avec Nicolas Jacquet et Grégory Cario, animateurs sportifs diplômés de la CCIVS afin d'établir le programme annuel.

Ce dispositif permet de faire découvrir aux enfants des activités, telles que l'escrime, l'escalade, le golf...

Une convention a été signée entre la CCIVS et l'Inspection Académique.





Le COTEAC est un dispositif conventionné qui permet de mener des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des enfants, des jeunes et plus largement des habitants d'un territoire, créant ainsi une vraie dynamique culturelle.

► **Hors des sentiers battus**

parcours scientifique et artistique à des classes de CM1-CM2 afin que chaque élève puisse planter un arbre avant leur passage en 6ème.  
Après de mon arbre - Terra Incognita  
Classes élémentaires - d'Octobre 2024 à Juin 2025

► **Atelier d'exploration et de réflexion sur la préhistoire**

Rencontres avec des intervenants du Musée National de la Préhistoire  
Classes élémentaires - Novembre & Décembre 2024

► **Motricité & Jeu de Masques**

Chorégraphie et Musique par Charlotte Cattiaux - Cie Demoiselles  
Relais Petite Enfance, crèches de St-Astier & Neuvic - Janvier 2025



Crédit photo : Cie Demoiselles

► **Lecture et narration**

l'univers des contes et en intégrant subtilement la langue occitane  
Hélène Beuvin - Artiste Conteuse  
Classes maternelles et CP - Janvier 2025

► **Équilibre du corps et de l'esprit**

La Capoeira - Découverte de cette danse martiale brésilienne ancestrale  
Association Senzala do Perigord  
ALSH et Espace Jeunes - Février 2025

► **Arts, Miniatures & Exploration Sensorielle**

Rencontres et ateliers avec la Cie Matiloun  
Classes élémentaires - Février 2025

► **Son et création**

Découvrir et s'approprier des sons et instruments préhistoriques  
Cie Le Chant du Moineau  
Classes élémentaires - Mars et Avril 2025



Crédit photo : Carmen Morand



Crédit photo : Senzala do Perigord

► **Découverte du Patrimoine industriel & Photographie**

Rencontres pour offrir aux enfants une vue d'ensemble sur l'histoire locale et l'évolution de la photographie.  
Patrimoniale au Pays d'Astérius  
Atelier Kristof Guez / Musée André Voulgre & L'industrielle "Mucidan":  
Classes élémentaires - Janvier, Février et Avril 2025



Musée André Voulgre - Kristof Guez

► **Théâtre, Lecture et Arts Plastiques**

Création et manipulation de marionnettes  
Cie TACA - Pauline Dragon, metteuse en scène et scénographe  
Classes élémentaires - Avril et Mai 2025



# LUDOTHÈQUE

► **Coopération, éveil à la citoyenneté, découverte progressive des différents types de jeux et de règles : adresse, stratégie, coopératif, parcours, mémoire ...**

**Horaires :**

**Périodes scolaires :**

- de 0 à 3 ans : mardi et vendredi 9h30 - 12h
- **Tout public** : mercredi 15h - 18h et vendredi 16h30 à 18h30 et le 2ème samedi de chaque mois, sauf l'été

**Petites vacances scolaires :**

- de 0 à 3 ans : mardi et vendredi 9h30 - 12h
- **Tout public** : mercredi et vendredi 15h - 18h

**Été (sauf fermeture - se renseigner) :**

- de 0 à 3 ans : mardi et vendredi 9h30 - 12h
- **Tout public** : mercredi et vendredi 9h30 - 12h

**Tarifs :**

- 15 € / an pour 1 famille
- 30 € / an pour 1 famille + prêt de jeux
- 18 € / an pour 1 assistante maternelle
- 20 € / an pour association, maison de retraite,...

**Prêt de jeux :**

Chaque famille adhérente peut emprunter 1 jeu et le conserver 3 semaines max.  
En cas de détérioration, l'emprunteur devra le rembourser intégralement.



# Application mobile de la CCIVS **illiwap**

Toutes les informations concernant les écoles, les centres de loisirs, etc. sont transmises via l'application Illiwap. Il est donc indispensable de la télécharger, c'est simple et gratuit !

**SANS INSCRIPTION  
GRATUIT**

**1** Téléchargez l'application Illiwap et abonnez-vous à la CCIVS



Les actualités des stations que vous suivez



**2** Suivez les stations qui vous concerne ou qui vous intéresse (l'école et le centre de loisirs de votre enfant, les piscines communautaires, la ludothèque...).

Suivez la CCIVS sur Facebook et Instagram

Scannez le QR code pour télécharger l'application



@ccivs



[www.facebook.com/ccivs24/](https://www.facebook.com/ccivs24/)

@ccivs24

## Les partenaires de la CCIVS



## Les bibliothèques-médiathèques municipales

▶ <b>CHANTERAC</b>	Delphine Brugeassou	05 53 80 77 60
▶ <b>DOUZILLAC</b>	Catherine Corcoran Catherine Ferat Geneviève Espoune Muriel Lacoste	bibliotheque.douzillac@gmail.com
▶ <b>GRIGNOLS</b>	Carmen Lafaye	05 53 03 41 53 bibliotheque.grignols@gmail.com
▶ <b>LEGUILLAC</b>	Audrey Montagut	05 53 54 38 45 leguillac.bibliotheque@orange.fr
▶ <b>MONTREM</b>	Carine Dizengremel	05 53 54 90 37 bibliotheque.montrem@gmail.com
▶ <b>NEUVIC</b>	Catherine Macarie Nicolas Caminel	05 53 81 66 27 bibliotheque24@mairie-neuvic.fr
▶ <b>SAINT-ASTIER</b>	Isabelle Guillot-Clémence	05 53 02 42 94 mediatheque@saint-astier.fr
▶ <b>SAINT-LEON</b>	Pascal Xerry	05 53 80 83 68







# Isle Vern Salembre

## Communauté de Communes

### Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS)

Tél. : 05 53 03 45 82

Courriel : [contact@ccivs.fr](mailto:contact@ccivs.fr)

### Ecole Maternelle de Saint-Astier

Tél. : 05 53 54 11 67

Courriel : [maternellestastier@ccivs.fr](mailto:maternellestastier@ccivs.fr)

### Ecole Élémentaire Gimel de Saint-Astier

Tél. : 05 53 54 02 55

Courriel : [E.raymondgimel.stastier@ac-bordeaux.fr](mailto:E.raymondgimel.stastier@ac-bordeaux.fr)

### Ecole Élémentaire Mounet-Sully de Saint-Astier

Tél. : 05 53 54 12 68

Courriel : [E.mounetsully.stastier@ac-bordeaux.fr](mailto:E.mounetsully.stastier@ac-bordeaux.fr)

### Mairie de Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Courriel : [mairie@saint-astier.fr](mailto:mairie@saint-astier.fr)

# [www.ccivs.fr](http://www.ccivs.fr)

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse>

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire>